



No de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

Réunion spéciale du Conseil municipal de la paroisse de Packington, dûment convoquée, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le lundi 12 décembre 2022 à 19 h 30 à laquelle étaient présents :

Madame et messieurs les conseillers suivants : Guillaume Morin, Jean-Noël Moreau, Sébastien Thériault, Yves Lebel, Linda Lévesque et Jérôme Dubé formant quorum sous la présidence de M. Jules Soucy, maire.

Le directeur général/greffier assiste également à la réunion.

RS-221-22

**Renoncer à l'avis de convocation**

Tous les membres sont présents et chacun renonce à l'avis de convocation.

Il est proposé par Guillaume Morin  
et résolu

que tous les membres du conseil renoncent individuellement à l'avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité.

RS-222-22

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Jean-Noël Moreau  
et résolu

que le Conseil accepte l'ordre du jour et dont copie est annexée aux archives de la corporation.

Adoptée à l'unanimité.

RS-223-22

**Adoption des prévisions budgétaires 2023**

ATTENDU que le budget d'exploitation pour l'année 2023 prévoit des dépenses d'une somme de 1 848 087 \$ qui se répartissent comme suit :

**Dépenses de fonctionnement**

Administration générale	270,069 \$
Sécurité publique	110,061
Transports	497,437
Hygiène du milieu	142,512
Santé et bien-être	1,000
Aménagement, urbanisme et développement	33,014
Loisirs et culture	131,369
Frais de financement	93,417

**Autres activités financières**

Remboursement en capital	525,451 \$
Transfert aux activités d'investissement	4,000
Réserve financière	39,757



No de résolution  
ou annotation

ATTENDU que pour réaliser les sommes nécessaires aux dépenses de fonctionnement et pourvoir aux autres activités financières, les revenus pour équilibrer ce budget sont de l'ordre de 1 848 087 \$ ce qui se répartit comme suit :

Taxes	827,933 \$
Paiement tenant lieu de taxes	28,816
Autres revenus de sources locales	246,643
Transferts	724,695
Appropriation du surplus	20,000

Par conséquent,

il est proposé par Yves Lebel  
et résolu

que le Conseil adopte les prévisions budgétaires 2023 de la municipalité de la paroisse de Packington telles que décrites ci-haut.

Adoptée à l'unanimité.

RS-224-22

**Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations 2023-2024-2025**

Il est proposé par Sébastien Thériault  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025.

Adoptée à l'unanimité.

RS-225-22

**Imposition de la taxe**

Il est proposé par Yves Lebel  
et résolu

qu'une taxe foncière générale de 0.68 \$ du cent dollars d'évaluation soit et sera imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité. Qu'une taxe foncière spéciale pour les règlements d'emprunt de 0.361 \$ du cent dollars d'évaluation soit et sera imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité;

Adoptée à l'unanimité.

**Période de questions**

Aucune question.

**Levée de l'assemblée**

À 20 h 30, Monsieur Jean-Noël Moreau, propose la levée de l'assemblée.